

# COMMUNE DE VERSON

« Rue de l'Eglise / rue d'Eterville »

## AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE ET DE SES ABORDS

### PROGRAMME DE TRAVAUX PA 08A



SIÈGE SOCIAL : CITIS – LES MANAGERS

15 AV DE CAMBRIDGE – BP 60269

14209 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR CEDEX

Tél. : 02 31 06 66 65

contact@mosaic-amenagement.fr

www.mosaic-amenagement.fr



MAÎTRE D'OUVRAGE	PARTENAIRES	
		
CAEN LA MER NORMANDIE COMMUNAUTE URBAINE 16 rue Rosa Parks, Les Rives de l'Orne 14027 CAEN		

DOSSIER	DATE	ÉCHELLE	PIÈCES
9184	19/01/2022	sans	PA 08 A
SARL de Géomètre-Expert inscrite au tableau de l'Ordre des GÉOMÈTRES-EXPERTS N°2020B200005 SIRET 881 605 299 00018 – RCS CAEN APE 7112 A			

## TABLE DES MATIERES

Article 1.	Phasage et travaux différés .....	3
Article 2.	Coordination, santé et sécurité des chantiers .....	3
Article 3.	Travaux préparatoires ou divers .....	3
Article 4.	Terrassements généraux et nivellement des terrains.....	3
Article 5.	Voirie .....	3
Article 6.	Assainissement eaux pluviales de voirie et des espaces communs.....	7
Article 7.	Assainissement eaux usées.....	8
Article 8.	Eau potable .....	8
Article 9.	Distribution d’énergie électrique .....	8
Article 10.	Réseau Gaz.....	8
Article 11.	Eclairage public .....	8
Article 12.	Réseau de télécommunications.....	8
Article 13.	Espaces verts et plantations .....	8
Article 14.	Espaces ludiques.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

L’aménagement de la Place de l’Eglise et de la rue d’Eterville est réalisé par la Communauté Urbaine de Caen la Mer et la Commune de Verson sur le domaine public de la Commune et sur un terrain lui appartenant.

Cette place est bordée par la rue d’Eterville, le cimetière et l’Eglise Saint-Germain, ainsi que les Ateliers de l’Odon et un bras du grand Odon. Cette place sert de stationnement à l’ensemble de ces sites.

Le parking est constitué d’un grand espace vide où le stationnement se fait de façon non gérée.

L’organisation de ce stationnement et la sécurisation des circulations deviennent indispensables et nécessite une réorganisation urbaine.

Le projet d’aménagement est décrit dans les pièces du dossier de demande de permis d’aménager.

Les travaux seront réalisés dans les conditions suivantes.

## ARTICLE 1. PHASAGE ET TRAVAUX DIFFERES

Les travaux seront réalisés en une tranche et en une phase.

Les différents intervenants (entreprises sous maîtrise d’ouvrage de la commune – SDEC — Conseil Départemental) interviendront en taches successives pour générer un seul chantier global.

## ARTICLE 2. COORDINATION, SANTE ET SECURITE DES CHANTIERS

Cette opération d’aménagement sera menée en tenant compte de la loi n° 93/14-18 du 31 décembre 1993 et de son décret d’application n° 94/11-59 du 26 décembre 1994 relatif aux dispositions particulières pour certaines opérations de maçonnerie et génie civil.

## ARTICLE 3. TRAVAUX PREPARATOIRES OU DIVERS

Les signalisations de chantier et déviations éventuelles de la RD 214 seront mise en œuvre en coordination avec les services du Conseil Départemental.

## ARTICLE 4. TERRASSEMENTS GENERAUX ET NIVELLEMENT DES TERRAINS

Terrassements généraux utiles à la réalisation des voiries :

- Décapage des revêtements existants
- Démolition de l’ensemble des bordures
- Terrassements de surfaces et évacuation des déblais excédentaires et réutilisation maximale des matériaux existants
- Dressement et compactage du fond de forme.

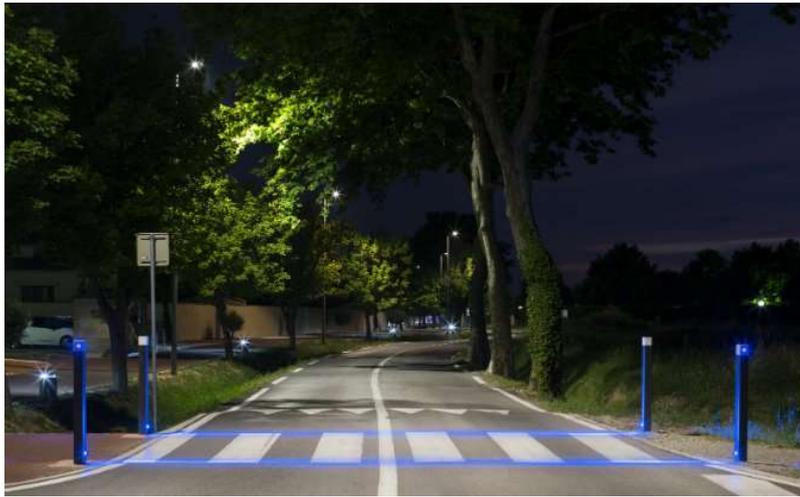
## ARTICLE 5. VOIRIE

### Caractéristiques de la voie

Le projet prévoit l’utilisation de la chaussée actuelle avec un élargissement à 6.00m et l’adaptation des rayons de girations et la sécurisation des accès sur la RD 214.

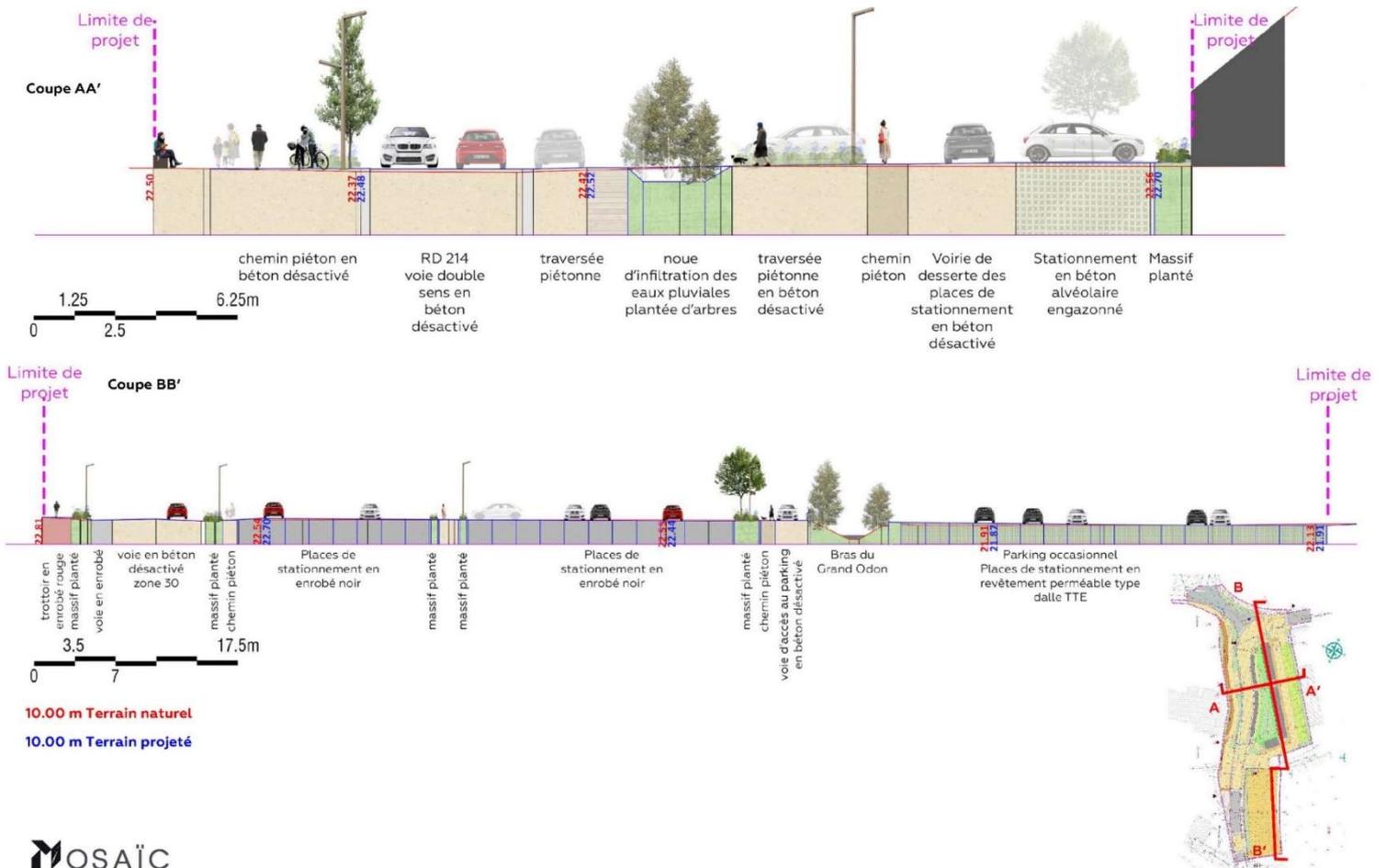
Les entrées et sorties du site seront agrémentées de plateaux surélevés normalisés pour réduire la vitesse des véhicules.

L’ensemble des passages piétons sera sécurisé par des marquages au sol spécifiques tel que clous de voirie et potelets d’éclairage à faisceaux rasants au sol.



La voie, les trottoirs, les accès et les stationnements, auront les caractéristiques définies au plan de composition (PA4) et profil en travers (PA5)

Profil en travers envisagé



La chaussée présentera une largeur de 6.00m à double dévers avec des surlargeurs dans les virages pour assurer le passage des véhicules agricoles et poids-lourds.

Les stationnements longitudinaux présenteront une largeur de 2.20m.

Les trottoirs auront une largeur minimale de 1.50 m et une pente en travers maximale de 2.00%.

## \\ Constitution de chaussées – stationnement – cheminements

### a. Chaussées

La constitution de la chaussée sera définie en coordination avec les services du Conseil Départemental, dimensionné suivant les structures en places et le trafic connu.

Les plateaux surélevés seront signalés par des marquages au sol normalisés de type peinture routière.

La chaussée sera globalement assise sur la structure existante après rabotage des enrobés existants et composée :

- De dalles béton désactivé ocre/beige ciment gris épaisseur 23cm suivant prescriptions du Conseil départemental.
- D’enrobé noir BBSG 0/10 épaisseur 6cm.

### b. Trottoirs

- Structure en place ou géotextile sur fond de forme
- GNT 0/31.5 sur une épaisseur de 20cm minimum
- Les trottoirs seront revêtus :
  - De béton désactivé ocre/beige à ciment gris épaisseur 13 à 18cm sur les espaces potentiellement circulés,
  - D’enrobé rouge BBSG 0/6 épaisseur 4cm suivant le plan de composition.
  - Sur la Place de l’église, de dalles béton désactivé coulées sur place à alvéoles engazonnées, et d’enrobé noir suivant le plan de composition

Les cheminements piétonniers inclus dans les voies ou stationnement en béton désactivé seront traités en béton balayé

Un muret hauteur 0.50cm en blocs de béton creux 20/20/50 revêtu d’un enduit chaux grattée ton pierre et couvert d’un couronnement à double dévers en calcaire local sera réalisé le long du Bras du grand Odon. Il sera surmonté d’un garde-corps en acier galvanisé peint.

### c. Stationnements

Le projet prévoit la création et/ou réaménagement de :

- 8 places stationnement longitudinal classique,
- 2 Places PMR,
- 1 place de dépose minute,
- 43 places sur la Place de l’Eglise,
- 35 places sur le nouveau parking dans le pré.

### d. Constitution des stationnements

Soit sur structure en place ou géotextile sur fond de forme avec une forme en GNT 0/31.5 sur une épaisseur de 30cm minimum revêtue par les matériaux suivant plan de composition :

- D’une enrobé noir BBSG 0/10 sur 5cm
- De dalles alvéolaires en plastique recyclé engazonnées. Marquage de séparation par pavés béton intégrés.



- Sur la Place de l’église, de dalles béton désactivé coulées sur place à alvéoles engazonnées.

#### e. Bordures

Les éléments de bordure et caniveaux seront en béton gris avec ou sans vue de bordure selon les emplacements.

Les massifs d’espaces verts seront entourés de bordures hautes en béton afin de faciliter la lecture de l’organisation du stationnement et de gérer les flux de véhicules. Les caniveaux et bordures linéaires au droit des chaussées présenteront une largeur visible de l’ordre de 30 à 40cm.

Les places de stationnement longitudinale seront séparées des trottoirs par des bordures hors sol (butée d’arrêt) qui pourront être constituées par les bordures de granit existantes actuellement sur site et reposées après calibrage, décrottage et nettoyage.

#### f. Signalisation et marquage au sol

Le projet prévoit :

- La signalisation de police
- La dépose et repose de la signalisation directionnelle communale et départementale suivant leur état.
- La signalisation de circulation à 30km/h
- Les signalisations des traversées piétonnes
- Les signalisations d’ilot directionnel
- La signalisation des plateaux surélevés en entrée/sortie de site.

Les marquages au sol et la signalisation verticale seront réalisés à la peinture routière et résine homologuées, suivant les prescriptions des services du conseil départemental.

Les stationnements communs sur enrobé seront délimités par un marquage au sol à la peinture routière, par des bordures arasées et des clous de voirie suivant les autres types de revêtement et borduration arasée.

## ARTICLE 6. ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES DE VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS

Les travaux prévoient les mises à la cote des regards existants et la reprise des gargouilles existantes.

Pour la partie voie de circulation, le projet prévoit la récupération des eaux de ruissellement par grilles et avaloirs neufs à raccorder sur le réseau existant suivant la nouvelle configuration du site. Les réseaux créés seront en fonte et béton série 135a.

Pour la partie de stationnement sur la Place de l’Eglise les eaux de ruissellement seront dirigées vers une noue drainante plantée. Son volume de 32m<sup>3</sup> utile a été déterminé suivant la démonstration suivante.

### Emprises drainées vers la noue drainante

Désignation	C	Surface	
		S	Sa
Revêtements imperméables (béton, enrobé)	0,95	544	517
Stationnement enherbés	0,50	262	131
Trottoirs imperméables (béton, enrobé)	0,95	231	219
Espaces verts	0,20	323	65
Total		1 360	932
	C moyen	0,685	

### Evaluation du volume ruisselé vers la noue drainante pour une pluie décennale

Le volume de rétention est dimensionné pour pouvoir stocker la totalité du volume ruisselé sur la surface interceptée pour une pluie décennale, en négligeant l’infiltration.

La pluie de référence décennale retenue est de 34,0 mm.

*Cette hauteur de référence a été calculée par la formule de Montana avec les données suivantes : t=120 min ; a=7,35 mm/min ; b=0,68 (paramètres de Montana à la station de Carpiquet, récurrence 10 ans, validité 15min-6h).*

On en déduit le volume à stocker par la formule :

$$V = S \times C \times h = S \times C \times 0,034$$

$$V = 1\,360 \times 0,685 \times 0,034 = \mathbf{32\ m^3}$$

Ce volume utile sera facilement respecté avec une hauteur d’eau maximale de 24cm. En cas d’épisode pluvieux plus important, un dispositif surverse sera mis en place vers le réseau public existant.

Il est prévu un contrôle ITV des réseaux EU et EP existants. Les désordres éventuels mis en évidence seront traités (non prévus au projet) au préalable des travaux de voiries

La conception du réseau sera conforme aux prescriptions du concessionnaire.

Les adaptations de réseau EP envisagées sont figurées sur le plan de Composition. PA4.

Les implantations figurées sur le plan sont indicatives. Le positionnement des réseaux existants sera précisé par sondages lors des travaux.

#### ARTICLE 7. ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Les travaux prévoient les mises à la cote des regards existants.

Le projet ne prévoit pas de création de réseau de collecte des eaux usées.

#### ARTICLE 8. EAU POTABLE

Mise à la cote des ouvrages existants type bouche à clés.

Le projet ne prévoit pas de création de réseau d’adduction d’eau potable.

#### ARTICLE 9. DISTRIBUTION D’ENERGIE ELECTRIQUE

Les services d’ENEDIS ne prévoient pas de renouvellement de réseau dans l’emprise du projet.

Un habillage bois est prévu afin de masquer le coffret en limite du Bras du Grand Odon.

#### ARTICLE 10. RESEAU GAZ

Le projet ne prévoit pas de création de réseau desserte de gaz.

#### ARTICLE 11. ECLAIRAGE PUBLIC

Le projet prévoit le remplacement des matériels d’éclairage existants.

L’éclairage sera réalisé par des candélabres d’une hauteur de l’ordre de 6.00m le long de la chaussée et complété d’un réseau d’éclairage des espaces de stationnement d’une hauteur de 4 à 5m. Les candélabres, équipé de crosse et de lanterne à LED

Les tranchées et fourreaux nécessaires à l’alimentation des candélabres seront réalisés sous maîtrise d’ouvrage de Caen la Mer.

La fourniture, la pose, et l’alimentation des candélabres seront assurées par le SDEC Energie.

Les implantations figurées sur le plan sont indicatives.

#### ARTICLE 12. RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS

Les travaux prévoient les mises à la cote des ouvrages existants type chambre de tirage.

Le projet ne prévoit pas de création de réseau de télécommunication.

#### ARTICLE 13. ESPACES VERTS ET PLANTATIONS

Les espaces verts et plantations seront réalisés dans le cadre du projet à la saison convenable et conformément au plan de composition (PA 04)

## \\ Plantations

Le projet prévoit la plantation d’arbre tige fastigié type chêne fastigié ou charme fastigié le long de la RD 214.

Sur le reste du projet d’aménagement des arbres tiges type Acer platanoides ‘emerald queen’.



## \\ Massifs

Les massifs seront composés de vivaces, graminées, arbustes bas persistant et plantes couvre-sols. Les essences seront choisies en fonction de leur hauteur, de façon à ne mettre en danger les piétons et les automobilistes. La liste des essences choisies sera soumise au service d’entretien des espaces verts, de façon à assurer la pérennité des espaces plantés.



## \\ Noues

Un espace vert central en creux servant à récolter les eaux de ruissellement liée. Cette noue centrale sera plantée d’arbres de type **saule, aulne, frêne en tige et en cépée** afin de constituée une masse boisée. **Un semi** sera mis en place sur les terres mises à nu dans l’emprise de la noue : un semi à la volée dans des proportions **50%-50% de Ray-gras d’Italie (Lolium multiflorum) et de Fétuque rouge (Festuca rubra)**. Ce semi permettra d’éviter le développement trop important d’espèces des friches anthropiques. L’objectif est « d’occuper le terrain » avec des espèces qui seront rapidement remplacées par la flore prairiale spontanée. Une gestion par fauche et/ou girobroyage favorisera l’évolution du cortège végétale vers une composition prairiale naturelle.



## \\ Mobilier

Les mobiliers seront fournis et posés dans le cadre du projet conformément au plan de composition PA 04.

Les bancs seront constitués d’une structure en gabion et d’une assise en bois. Les corbeilles seront en bois et métal.

